

# Expat DUO

## Accident au 1<sup>er</sup> euro (délai de carence CFE)



Si vous souscrivez plus de 3 mois après votre départ de France, un délai de carence vous sera appliqué par la CFE.

Sa durée varie selon votre âge :

- 3 mois si vous avez moins de 45 ans
- 6 mois à partir de 45 ans

**Pendant ce délai, aucun remboursement n'est effectué par la CFE.**

Afin de pallier cette absence d'assurance, Henner vous propose l'option « Accident au 1<sup>er</sup> euro ».

Cette garantie vous couvre en cas d'accident ou de maladie inopinée sans intervention de la CFE.

Elle est temporaire et n'est appliquée que pour la durée de la carence.

**Accident :** toute atteinte corporelle provenant d'un évènement extérieur, soudain et indépendant de la volonté de l'assuré.

**Maladie inopinée :** toute altération de la santé, médicalement constatée, soudaine, imprévisible.

Frais ambulatoires courants	
Consultations/visites (sauf celles de dentiste)	Forfait de 500 €
Actes de chirurgie et de biologie médicale	
Actes utilisant des radiations ionisantes	
Vaccins et antipaludiques figurant dans les pages blanches du dictionnaire VIDAL et indiqués pour le pays d'expatriation de l'assuré	
Ambulance dans le cas d'une hospitalisation couverte	
Actes d'auxiliaires médicaux (demande d'entente préalable dès 5 séances) : infirmiers, kinésithérapeutes	
Pharmacie sur prescription	100 % FR
Optique médicale (en cas accident uniquement)	
Verres et montures de lunettes ou lentilles de contact	150 €
Hospitalisation urgente d'au moins 24 heures ou de moins de 24 heures avec intervention chirurgicale (demande d'entente préalable obligatoire)	
Frais de séjour, de salle d'opération, actes de chirurgie, d'anesthésie-réanimation, d'auxiliaires médicaux, de biologie médicale, consultations, actes utilisant des radiations ionisantes, frais pharmaceutiques	100 % FR + chambre particulière 60 € par jour / 30 jours
Frais de lit de l'accompagnant d'un enfant de moins de 12 ans	40 € par jour / 30 jours

Planfonds exprimés par semestre et par personne.

Formule 1<sup>er</sup> Euro optionnelle appliquée en cas d'accident pendant le délai de carence de la CFE de **3 mois (-45 ans)** ou de **6 mois (+45 ans)**.

	Célibataire	Couple	Famille
Zone A	169,23 €	321,54 €	406,16 €
Zone B	237,96 €	452,19 €	571,16 €
Zone C	443,14 €	841,96 €	1 063,50 €

Document commercial à caractère non contractuel. Toutes les informations mentionnées dans ce document à caractère commercial sont communiquées à titre purement indicatif, sont susceptibles de modifications et n'ont pas valeur contractuelle. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux conditions générales et particulières du contrat.

Henner, Société par action simplifiée de droit privé au Capital social de 8 212 500 € - Immatriculée sous le n° 323 377 739 RCS Nanterre - Numéro d'identification de TVA FR 48323377739 - Siège social sis au 14 Boulevard du Général Leclerc, 92200 Neuilly-sur-Seine - www.henner.com - Pour la France et l'Europe uniquement : enregistrée en France à l'ORIAS sous le n° 07.002.039, régie par l'ACPR (4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09, www.acpr.banque-france.fr), et assurée par : Axa France Vie, XN Services Financiers et Filassistance international.